

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U), la Municipalité soumet à la consultation à 20 h 00:

1. *Le second projet de Règlement numéro 2020-328 sur les usages conditionnels de la Municipalité d'Upton.*

La directrice générale explique les objets et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

Cynthia Bossé
Directrice générale

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 6 juillet 2021 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents:

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Alain Joubert
Ghyslain Phaneuf
Claude Larocque
Barbara Beugger
Mathieu Beaudry

Est également présente à la séance, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par le maire à 20 h.

222-07-2021

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Demande de participation financière de la Corporation de développement de la rivière Noire
- 10.2 Nomination d'un responsable pour l'application du Règlement G-100.1
- 10.3 Résolution contre Pieridae Énergie Goldboro LNG

ADOPTÉE

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 1^{er} juin 2021

223-07-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 1^{er} juin 2021.

ADOPTÉE

2. Dépôt de documents

1. Procès-verbal du 26 mai 2021 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
2. Société d'aide au développement de la collectivité – Rapport d'activités 2020-2021;
3. Procès-verbal du 16 juin 2021 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

3. Finances

3.1 Comptes à payer

224-07-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de juin 2021 pour une somme de 271 341,50 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 97 673,97 \$.

ADOPTÉE

3.2 Autorisation de paiement à la firme Shellex

225-07-2021

CONSIDÉRANT QUE la firme Shellex Groupe Conseil a été mandatée, selon la résolution numéro 152-05-2020 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie en lien avec la réalisation des plans et devis pour l'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 15658 de la firme datée du 31 mai 2021 au montant de 5 000,00 \$, plus les taxes applicables, couvrant une partie des plans, de l'estimation et du devis préliminaires à 30 %;

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Cynthia Bossé, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture;

QUE soit utilisé, pour pourvoir au paiement des services professionnels, le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

ADOPTÉE

4. Administration

4.1 Découverte des restes d'enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

226-07-2021

CONSIDÉRANT LA découverte des restes d'enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT LES mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT LE devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT L'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE la Municipalité d'Upton joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes d'enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la Municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la Municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à monsieur Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à monsieur Pita Aatami, président de la Société Makivik, monsieur Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à madame Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à monsieur Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à monsieur François Legault, premier ministre du Québec, à monsieur Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

4.2 Rémunération du personnel électoral

227-07-2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de décréter la rémunération du personnel électoral en vue des élections municipales qui auront lieu le 7 novembre prochain;

CONSIDÉRANT LE rapport de rémunération proposé et soumis au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par monsieur Ghislain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que le rapport de rémunération soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE

4.3 Adoption du Règlement 2016-279-01 décrétant un emprunt de 300 000,00 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement

228-07-2021

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE la Municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 761 974,00 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 455 000,00 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 300 000,00 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} juin 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE ce règlement a été signifié aux élus plus de soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4.4 Adoption du Règlement 2010-203-25 modifiant le règlement 2010-203 pour revoir les dispositions concernant la tarification des frais supplémentaires pour les non-résidents lors de l'inscription aux activités de la programmation des loisirs

229-07-2021

ATTENDU QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou en partie de ses biens, services ou activités;

ATTENDU LES dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des municipalités;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement à l'annexe « D » afin de revoir les dispositions concernant les frais supplémentaires pour les non-résidents lors de l'inscription aux activités de la programmation des loisirs autres que le camp de jour;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session régulière du 1^{er} juin 2021;

ATTENDU QUE ce règlement a été signifié aux élus plus de soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4.5 Bornes de recharge électrique – Aide financière d'Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE les bornes de recharge électrique disponibles sur le territoire de la municipalité actuellement ne sont pas accessibles à la population puisque c'est une condition d'admissibilité au programme d'aide financière *Roulez vert* obtenu pour financer l'achat;

CONSIDÉRANT QU'il y a une forte demande pour l'implantation de bornes de recharge publiques;

CONSIDÉRANT L'actuel programme d'aide financière d'Hydro-Québec nommé *4 500 bornes* qui vise l'installation de bornes de recharge, subventionnées jusqu'à concurrence de 24 000,00 \$ des coûts admissibles avant taxes chacune;

CONSIDÉRANT QUE les bornes de recharge doivent être installées dans un stationnement en épi, ce qui signifie une organisation de stationnement pour laquelle l'axe des emplacements et celui de l'allée de circulation ne sont ni perpendiculaires ni parallèles;

CONSIDÉRANT QU'un stationnement devra être aménagé sur la rue Monseigneur Desmarais afin de répondre aux critères du programme;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisé monsieur Michael Bernier à présenter un projet comprenant deux (2) bornes dans le Programme *4500 bornes* d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE

- 231-07-2021
- 4.6 Bornes de recharge électrique
-
- CONSIDÉRANT LES** bornes de recharge électrique qui ont été installées à la mairie pour les employés suite à l'obtention d'une subvention;
- CONSIDÉRANT LA** forte demande pour l'implantation de bornes de recharge publiques;
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit abandonnée la subvention *Roulez Vert* d'un montant de 10 000,00 \$ plus les taxes applicables et que les bornes de recharge soient accessibles à la population et aux visiteurs.
- ADOPTÉE**
- 232-07-2021
- 4.7 Motion de félicitations et de reconnaissance pour l'entreprise A. Phaneuf Équipements inc.
-
- CONSIDÉRANT LE** soixante-quinzième (75^e) anniversaire de l'entreprise A. Phaneuf Équipements;
- IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :
- QUE** la Municipalité d'Upton fait motion de félicitations et de reconnaissance de l'implication exceptionnelle de l'entreprise A. Phaneuf Équipements inc. et de la « Grande famille Phaneuf » à la vie économique et à la vie sociale de la communauté d'Upton depuis toutes ces années;
- QU'**une annonce publique soit effectuée dans nos médias pour souligner cet engagement.
- ADOPTÉE**
- 4.8 Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 2010-203-26 modifiant le Règlement 2010-203 pour bonifier la tarification de prêt d'équipements nautiques*
-
- Monsieur Claude Larocque donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption le projet de *Règlement numéro 2010-203-26 modifiant le Règlement 2010-203 pour bonifier la tarification de prêt d'équipements nautiques*;
- Le projet de règlement est déposé séance tenante. Une copie peut être obtenue en effectuant une demande à madame Annick Tremblay-Bouchard, par téléphone au 450 549-5611 ou par courriel à l'adresse suivante: annick.tbouchard@upton.ca.

4.9 Autorisation de signature de l'entente industrielle avec Les Fermes Burnbrae Ltée

233-07-2021

CONSIDÉRANT L'entente industrielle intervenue entre la Municipalité d'Upton et Les Fermes Burnbrae Ltée relativement au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE monsieur Guy Lapointe, maire et madame Cynthia Bossé, directrice générale soient autorisés à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité d'Upton, en lien avec l'entente industrielle;

QUE madame Barbara Beugger, mairesse suppléante et madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe soient autorisées à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité d'Upton, en lien avec l'entente industrielle en l'absence de monsieur Lapointe ou madame Bossé.

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de juin 2021 et prévisions des dépenses du mois de juillet 2021

234-07-2021

Le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de juin 2021, ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de juillet 2021 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de juillet 2021, un budget de 600,00 \$, plus les taxes applicables pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

6. Transport et voirie

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de juillet 2021

235-07-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de juillet 2021, un budget de 22 794,63 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Mandat pour l'enlèvement et le recyclage en milieu agricole des biosolides déshydratés de deux sacs filtrants

236-07-2021

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise à niveau et d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration débiteront en 2021 et qu'aux fins de leur réalisation, les sacs filtrants de boues soutirées l'année dernière doivent être disposés;

CONSIDÉRANT LES deux (2) soumissions reçues se détaillant comme suit :

Entreprise	Montant (avant taxes)
Solinov	25 750,00 \$
Terrapure	27 313,50 \$

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur François Desjardins, ingénieur de la firme Shellex Groupe Conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit acceptée la soumission de l'entreprise Solinov;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à signer tout document en lien avec ce contrat, pour et au nom de la Municipalité;

QUE pour pourvoir au paiement de ces travaux soit utilisé le budget courant décrété pour le soutirage des boues des étangs.

ADOPTÉE

7.2 Demande à la CPTAQ pour une conduite de refoulement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton doit mettre à jour son réseau de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, elle doit installer une conduite de refoulement reliant le poste de pompage Bruneau et les étangs actuels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à une mise aux normes de ses installations actuelles d'assainissement des eaux usées, et ce, conformément aux exigences du MELCC;

CONSIDÉRANT QUE le tracé de la nouvelle conduite de refoulement projetée emprunte la rue Lessard (20^e Rang) pour ensuite bifurquer en territoire agricole afin de joindre les étangs;

CONSIDÉRANT QU'en territoire agricole, la nouvelle conduite de refoulement sera installée entièrement à l'intérieur de la servitude existante numéro 315625 de la circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, cette dernière accueillant déjà une conduite de refoulement autorisée par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la largeur de la servitude actuelle est restreinte, une servitude temporaire pour la construction de la nouvelle conduite de refoulement est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles est requise auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge que le projet concerné respecte les critères prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ c P-41.1)*, n'affectant pas le potentiel agricole sur la servitude numéro 315625 abritant l'actuelle conduite de refoulement, celle projetée et les lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage et qu'il n'y a pas de mesures de contrôle intérimaire sur ce sujet émanant de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autre espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour réaliser le projet de la nouvelle conduite de refoulement, cette dernière devant relier le poste Bruneau, emprunter la rue Lessard (20^e rang) et suivre l'actuelle conduite de refoulement pour accéder aux étangs de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité demande à la CPTAQ l'autorisation à des fins autres qu'agricoles pour utiliser le site actuel de la servitude numéro 315625 de la circonscription foncière de Saint-Hyacinthe afin d'y implanter une nouvelle conduite de refoulement en parallèle avec la conduite existante, entre la rue Lessard (20^e Rang) et les étangs et qu'une servitude temporaire de construction soit autorisée aux fins d'implanter ladite conduite.

ADOPTÉE

7.3 Demande à la CPTAQ pour une conduite de refoulement – Mandataire

238-07-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton doit mettre à jour son réseau de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, elle doit installer une conduite de refoulement reliant le poste de pompage Bruneau et les étangs actuels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à une mise aux normes des installations actuelles d'assainissement des eaux usées, et ce, conformément aux exigences du MELCC pour ses installations actuelles;

CONSIDÉRANT QUE le tracé de la nouvelle conduite de refoulement emprunte la rue Lessard (20^e Rang) pour ensuite bifurquer en territoire agricole afin de joindre les étangs;

CONSIDÉRANT QU'en territoire agricole, la nouvelle conduite de refoulement sera installée entièrement dans la servitude existante numéro 315625 de la circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, cette dernière accueillant déjà une conduite de refoulement autorisée par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la largeur de la servitude actuelle est restreinte, une servitude temporaire pour la construction de la nouvelle conduite de refoulement est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles est requise auprès de la CPTAQ;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE Monsieur David Lafontaine, président de la firme Techni-Consultant, soit et est nommé au titre de mandataire pour produire la demande requise auprès de la CPTAQ et nommé pour la représenter dans ce dossier.

ADOPTÉE

239-07-2021

7.4 Mandat pour des forages exploratoires

CONSIDÉRANT LE mandat octroyé à l'entreprise Les Forages L.B.M. inc. pour la réalisation de forages exploratoires par la résolution 087-03-2021;

CONSIDÉRANT LE besoin de réalisation de nouveaux forages exploratoires;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise accepte de réaliser le mandat selon les mêmes tarifs que ceux présentés dans la soumission datée du 15 février 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisée l'entreprise Les Forages L.B.M. à débiter les travaux.

ADOPTÉE

7.5 Confirmation pour le montage financier des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration

Ce point est reporté à une session ultérieure.

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.1.1 Levée de fonds de la Fondation La Clé sur la Porte

240-07-2021

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière transmise par la fondation La Clé sur la Porte;

CONSIDÉRANT QUE la fondation offre depuis maintenant quarante (40) ans une aide et de l'hébergement aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'appuyer financièrement la fondation La Clé sur la Porte, et ce, au montant de 100,00 \$.

ADOPTÉE

8.1.2 Demande de commandite Fondation Mira

241-07-2021

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière de la Fondation Mira;

CONSIDÉRANT QUE leurs événements de financement estivaux habituels ne pourront être tenus, ce qui a des répercussions financières significatives;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser un don à la Fondation Mira, au montant de 50,00 \$.

ADOPTÉE

8.2 Soirée de Noël pour le personnel municipal

242-07-2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir l'organisation de la soirée de Noël pour le personnel municipal ;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE les employés municipaux incluant ceux du Service de sécurité incendie soient invités et qu'ils déboursent les coûts associés à leur conjoint ;

QUE les membres du conseil soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint ;

QUE les membres CCU soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint ;

QU'un budget d'environ 60,00 \$ taxes nettes incluant le pourboire par personne soit alloué pour le repas lors de cette soirée;

QU'un budget de 1 300,00 \$ taxes nettes soit attribué pour la soirée dansante ;

QUE soit réservée la salle du Vieux-Moulin pour le 10 décembre 2021, sous condition d'annulation gratuite en cas de COVID-19.

ADOPTÉE

8.3 Soccer 2021 – Remboursement d'une partie du coût d'inscription aux parents

243-07-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton ne fait désormais plus partie de l'Association de Soccer Mineur d'Acton Vale (ASMAV);

CONSIDÉRANT QUE les parents ont payé 85,00 \$ par inscription;

CONSIDÉRANT LES soixante-neuf (69) inscriptions;

CONSIDÉRANT LES coûts associés aux activités de soccer, tels que le marquage des lignes, le salaire des arbitres et l'organisation de tournois;

CONSIDÉRANT QUE dans les années précédentes, un montant de 70,00 \$ par inscription était remis à l'ASMAV par la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la Municipalité d'Upton rembourse aux parents un montant de 45,00 \$ par inscription, pour un montant total de 3 105,00 \$ et que la différence (2 760,00 \$) soit associée aux coûts.

ADOPTÉE

8.4 Autorisations d'embauche – Préposés aux tests d'eau

244-07-2021

CONSIDÉRANT LES normes en vigueur, la Municipalité doit effectuer des tests de qualité d'eau de ses jeux d'eau à diverses périodes de la journée, soit à l'ouverture, toutes les trois heures d'utilisation ainsi qu'à la fermeture;

CONSIDÉRANT QUE les tests d'eau qui doivent être réalisés lors de la période de camp de jour peuvent être réalisés par un animateur ou une animatrice du camp;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE de madame Karina Lemieux, monitrice au camp de jour, effectue les tests d'eau durant ses heures régulières de travail au camp de jour;

QUE madame Lemieux soit également embauchée, pour les visites hors de la période de camp de jour et qu'elle soit rémunérée au salaire de 20,00 \$/visite;

QUE soit autorisé monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales à publier une offre d'emploi pour trouver une deuxième ressource à titre de préposé aux tests d'eau au salaire de 20,00 \$/visite;

QUE monsieur Alain Miclette soit désigné comme substitut en l'absence des personnes embauchées, et ce, au même montant;

QUE soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale à procéder à l'embauche de cette ressource.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de juin 2021

Le rapport du service d'inspection pour le mois de juin 2021 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Avis de motion et dépôt du premier projet de *Règlement numéro 2021-338 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les poulaillers urbains*

Monsieur Alain Joubert donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption le premier projet de *Règlement numéro 2021-338 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les poulaillers urbains*;

Le projet de règlement est déposé séance tenante. Une copie peut être obtenue en effectuant une demande à madame Annick Tremblay-Bouchard, par téléphone au 450 549-5611 ou par courriel à l'adresse suivante: annick.tbouchard@upton.ca.

9.3 Adoption du premier projet de *Règlement numéro 2021-338 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les poulaillers urbains*

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin d'autoriser, à certaines conditions, les poulaillers urbains comme constructions accessoires aux usages résidentiels;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Alain Joubert lors de la présente séance;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été signifié aux élus plus de soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit adopté.

ADOPTÉE

- 9.4 Adoption du second projet de *Règlement 2020-328 sur les usages conditionnels de la Municipalité d'Upton*
-

Ce point est reporté à une session ultérieure.

- 9.5 Demande d'appui de Gestion RDMGSRJR inc. pour l'acquisition d'un terrain riverain à la route 116 – Projet de terminal gazier
-

CONSIDÉRANT LA demande déposée par Gestion RDMGSRJR inc. afin que la Municipalité donne son appui à l'achat de la parcelle de terrain (lot 1 960 352) située le long de la Route 116 et appartenant au ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marquis Grégoire Sr. a déposé le 17 juin dernier, un plan sommaire d'implantation du projet de l'industrie Propane du Suroît, pour la construction sur la Route 116 (lots 1 957 564, 1 957 567, 1 958 252, 1 958 253, 1 958 254, 3 258 618) d'un terminal de stockage et de transbordement de gaz propane, l'accès au site étant prévu à l'endroit dudit terrain du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE selon le plan déposé le 17 juin dernier par monsieur Marquis Grégoire Sr., il appert que « Propane du Suroît » prévoit l'implantation d'une partie de son projet à l'extérieur de l'aire de droits d'utilisation autorisée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par sa décision no. 411969 datée du 11 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil n'a pas reçu tous les éléments requis à l'étude du projet de terminal de stockage et de transbordement de gaz propane;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE, sans engager la responsabilité de la Municipalité à permettre l'accès du futur terminal gazier de Propane du Suroît à l'endroit du terrain du MTQ (lot 1 960 352), la Municipalité n'a pas d'objection à ce que le MTQ cède le lot 1 960 352 à l'entreprise Gestion RDMGSRJR inc.

ADOPTÉE

- 9.6 *Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2018-301-01 modifiant le Règlement 2018-301 décrétant un programme de revitalisation d'un secteur industriel pour y inclure un secteur localisé entre la rue Brasseur et la Route 116*
-

Monsieur Mathieu Beaudry donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption projet de *Règlement numéro 2018-301-01 modifiant le Règlement 2018-301 décrétant un programme de revitalisation d'un secteur industriel pour y inclure un secteur localisé entre la rue Brasseur et la Route 116*;

Le projet de règlement est déposé séance tenante. Une copie peut être obtenue en effectuant une demande à madame Annick Tremblay-Bouchard, par téléphone au 450 549-5611 ou par courriel à l'adresse suivante: annick.tbouchard@upton.ca.

10. Divers

- 10.1 *Demande de participation financière de la Corporation de développement de la rivière Noire*
-

CONSIDÉRANT QUE la corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) continue de contribuer au développement du Parc nature de la région d'Acton en poursuivant le projet de Guide nature pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT LA demande de participation financière de la CDRN d'un montant de 1 193,00 \$ chacun à la Municipalité d'Upton ainsi qu'au Théâtre de la Dame de cœur afin de majorer le salaire de l'étudiante qui occupe le poste de guide nature et pour couvrir les frais de gestion et d'administration de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un guide nature contribue directement à la sauvegarde de la biodiversité de la presqu'île qui fait la richesse des lieux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la

conseillère et des conseillers que la Municipalité accorde la contribution financière demandée par le CDRN.

ADOPTÉE

10.2 Nomination d'un responsable pour l'application du Règlement G-100.1

248-07-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient nommés, monsieur Patrick Laprise à titre de fonctionnaire responsable ainsi que monsieur Roger Garneau à titre de fonctionnaire responsable substitut pour l'application du règlement général numéro G-100.1 de la Municipalité d'Upton.

ADOPTÉE

10.3 Résolution contre Pieridae Énergie Goldboro LNG

249-07-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton ainsi que cinq cent vingt-cinq (525) autres municipalités représentant plus de 80 % de la population du Québec ont reconnu l'urgence climatique telle que décrite dans la *Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique*, connue sous l'acronyme DUC;

CONSIDÉRANT QUE cette urgence climatique implique que nous devons sans délai nous dégager des énergies fossiles et appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de gaz à effet de serre (GES), pour limiter au maximum le réchauffement planétaire en cours;

CONSIDÉRANT QUE des transformations rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme;

CONSIDÉRANT QUE les émissions de GES actuelles du Québec sont de 85 millions de tonnes (Mt) par année, et que le Québec veut réduire ses émissions à 54 Mt de GES pour 2030, pendant que le Canada vient de s'engager à augmenter ses cibles de réduction à 40-45 % sous ses émissions de 2005 qui étaient de 739 Mt ;

CONSIDÉRANT QUE Pieridae Energy devra dédoubler le pipeline actuel (déjà à pleine capacité) ;

CONSIDÉRANT QUE Goldboro LNG, à l'instar du Projet GNL Saguenay, fera en sorte que, annuellement, de l'extraction à l'utilisation du gaz naturel, des dizaines de millions de tonnes de nouveaux GES seront libérées dans l'atmosphère, accentuant ainsi le réchauffement climatique;

CONSIDÉRANT QUE ce projet va non seulement annuler complètement tous les efforts des citoyen.ne.s de notre municipalité et de toutes les municipalités du Québec et du Canada pour réduire nos émissions de GES, mais qu'il va à l'encontre des efforts de réduction de GES demandés à la société civile, aux villes et au pays pour contrer le réchauffement planétaire, aggravant sensiblement la catastrophe climatique, tel que révélé par le GIEC;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence internationale de l'énergie ne reconnaît pas le gaz naturel comme une énergie de transition, comme souligné dans le rapport du BAPE sur GNL-Saguenay;

CONSIDÉRANT LA mobilisation citoyenne grandissante contre ce projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE la Municipalité d'Upton se prononce en défaveur du projet Goldboro LNG;

QUE la Municipalité d'Upton réclame que ne soit financé d'aucune façon ledit projet avec des fonds publics incluant prêt, subvention ou investissement public, directement ou indirectement;

QUE la Municipalité d'Upton exige une évaluation du projet de Goldboro LNG incluant le calcul des GES en amont et en aval du projet et l'impact du projet sur le réchauffement climatique comme critère premier de décision;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à :

- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Monsieur Benoît Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec;
- Monsieur Justin Trudeau, premier ministre du Canada;
- Monsieur Jonathan Wilkinson, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada;
- Députés de circonscriptions fédérale et provinciale ;
- Familles municipales de la Montérégie ou de l'Estrie (UMQ et FQM) ;
- urgenceclimatiquemonteregie@gmail.com et goldboro.estrie@gmail.com.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

250-07-2021

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de juin 2021.

ADOPTÉE

13. Levée de la séance

251-07-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la séance soit levée à 20 h 42.

ADOPTÉE

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.